

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de
Maltraitements de l'arrondissement de Marche-en-Famenne**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 04-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Marche-en-Famenne sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,
Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

- 1° La Conseillère de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :
Mme Françoise Mulkay;
- 2° Le Directeur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :
M. Philippe Misson;
- 3° Le Juge de la Jeunesse de l'arrondissement :
M. Philippe Lambert;
- 4° Le Magistrat du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :
Mme Francine Bleret, substitut;
- 5° Une représentante de la Gendarmerie :
Mme Valérie Duplicy, Assistante sociale;
- 6° Un représentant de la Police Judiciaire :
M. Claude Genin, Inspecteur;
- 7° Une représentante de l'équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :
Mme Anne Roberty, psychologue;
- 8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :
Mme Francine Bleret, substitut;
- 9° Un représentant des services de Police Communale organisant une section jeunesse :
M. Victor Depienne, agent de police;
- 10° Le Vice-Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :
M. Camille Cornet;
- 11° Deux représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :
Mme Béatrice Collin, travailleuse médico-sociale;
Mme Nathalie Wenkin, travailleuse médico-sociale;
- 12° Trois représentants des CPMS - IMS,
Mme Françoise Brousmiche, psychologue;
Mme Ivonne Gilles, Infirmière sociale;
M. Guy Pierret, psychologue;
- 13° Un représentant des services de santé mentale :
M. Benoît Pousset, assistant social;
- 14° Une représentante du barreau de l'arrondissement :



Me Françoise Picard;
15° Un représentant des Centres Publics d'Aide Sociale :
M. Jean-Marie Mottet, président.

Article 2. - Mme Françoise Mulkay, Conseillère de l'Aide à la Jeunesse, est désignée Présidente de la Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX